

Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, par des lycéens, notamment sur leurs conditions de vie et de travail, le port du voile islamique, l'immigration et la démocratisation des pays de l'Est, Orsay, le samedi 27 janvier 1990.

Bonjour,

- Je vous remercie de votre accueil. J'ai été invité, je suis venu. C'est aussi simple que cela.

- Votre organisation m'intéresse, elle représente quelque chose de vrai et d'important, une représentation d'un milieu de lycéens qui a bien le droit de faire entendre sa voix, non seulement pour les problèmes qui touchent à l'éducation nationale - mais ce ne serait pas suffisant, d'ailleurs vous l'avez esquissé -, mais sur tout problème qui se pose à vous, comme il se pose aux autres. Ce n'est pas un problème d'âge, de savoir comment conduire le pays, dans quelle direction, de savoir comment aborder - sinon résoudre - tous les problèmes de société, etc.. C'est à vous de choisir.

- Je ne pourrai pas rester très longtemps avec vous, mais enfin suffisamment. Une heure, un peu plus d'une heure. Je me bornerai à répondre à vos questions. Je n'ai pas du tout l'intention de vous faire un cours supplémentaire et surtout pas un cours magistral. Il faut donc que vous soyez les vrais animateurs de votre Congrès et que, puisque je suis là, vous me posiez les questions qui vous paraissent les plus intéressantes ou les plus importantes en termes brefs. Et moi je répondrai aussi en termes brefs pour qu'il y ait place pour le plus grand nombre de questions possible et donc de sujets abordés.

- Après quoi on se séparera. J'aurai eu l'avantage d'approcher de plus près la vie de lycéennes, de lycéens qui cherchent à définir leurs moyens d'expression et aussi à se faire entendre là où ils sont, c'est-à-dire au lycée. Mais quand on sort du lycée, on est dans le monde - le monde extérieur - autant que possible évitons les frontières ou les barrières. Et puis, il y a les lois, ces lois doivent s'ouvrir de plus en plus à l'expression de toutes les Françaises et de tous les Français à partir du moment où ils ont une pensée et une expression. Cela commence bien à un moment donné. Je pense que c'est déjà commencé avec vous.

- Alors maintenant, c'est moi qui vous écoute. Il appartient à votre Présidente et à votre Bureau d'organiser cette conversation. Je n'ai pas l'intention de le faire moi-même. Il n'y a aucune question interdite. Vous pouvez me dire ce que vous voulez. Bien entendu je ferai pareil.

- Voilà, je suis maintenant prêt à répondre à ces questions, qui, je l'espère, seront utiles à votre assemblée et qui permettront aussi à votre FIDL - c'est un beau nom cela, cela vient de quoi ? De fidélité, de Castro ou de quoi ? -. Je souhaite, moi, que l'éducation nationale, les établissements scolaires, reconnaissent votre existence, votre réalité et il faut de plus en plus que les lois vous intègrent à la vie de notre société, mais pas pour faire n'importe quoi.

- Alors quand on aura fini, j'essaierai de tirer les meilleurs enseignements de notre conversation et je les transmettrai à qui de droit, en particulier au gouvernement en essayant également, moi, de me faire entendre, pour dire que ce serait peut-être mieux que l'on fasse ceci plutôt que cela, mais c'est à vous de parler. On pourra conclure dans un moment.\

QUESTION.- Bonjour, monsieur le Président, j'aimerais vous poser une question au sujet des foyers socio-éducatifs et de la vie collective au sein des lycées. En effet, dans la plupart de nos

établissements scolaires, le foyer socio-éducatif c'est un mot qui résume uniquement le local dans lequel des élèves peuvent se réunir sans surveillant, et où il y a, dans le meilleur des cas, des machines à café. Je sais que, par exemple, dans mon lycée à Melun, nous avons des tables qui n'ont pour la plupart que trois pieds et qui sont tellement sales que l'on ne peut rien poser dessus. Alors nous payons des cotisations tous les ans, quatre-vingt francs et cela fait trois ans que je suis dans le même lycée et nous n'avons constaté aucune amélioration.

- Alors j'aimerais savoir ce que vous penseriez du fait que les lycéens aient une plus grande part à la vie de leur lycée et qu'ils aient la même motivation, c'est-à-dire une motivation qui tournerait autour de leur vie et de leurs droits au sein du lycée afin de mieux entrer dans une société parfois hostile, à laquelle ils ne sont pas ouverts, ou du moins pas assez au sein du lycée ?

- LE PRESIDENT.- D'une façon générale, et pour l'université prise dans son ensemble, depuis les études supérieures jusqu'aux écoles les plus modestes, pour les enfants les plus jeunes, les maternelles, etc, l'éducation nationale n'a pas, depuis trop longtemps, disposé d'assez de crédits pour se moderniser et s'adapter surtout à l'arrivée massive des enfants.\

En 1881, avec le célèbre Jules Ferry, la République avait ouvert l'enseignement obligatoire et gratuit aux enfants du premier cycle, dit du primaire, et de ce fait, ces enfants-là ont pu entrer à l'école - à l'école communale -. Et ce n'est qu'après la guerre de 1939-40 qu'il y a eu l'arrivée massive des enfants du secondaire. Et déjà à cette époque, l'école n'était pas prête à les recevoir, n'était pas prête matériellement, simplement par le nombre des professeurs, par les locaux, par le mobilier, le matériel, en fait, sur aucun plan.

- Et dans les années qui ont suivi, cette vague d'enfants devenus grands, s'est transportée à l'université pour des études supérieures et le même mal a été constaté. D'où ces lycées, mais aussi ces universités de toutes sortes dont la simple présentation architecturale est désolante quand l'architecture elle-même a été mise au net, ce qui n'est pas toujours le cas, car ce sont souvent des locaux de hasard qui ne sont pas très encourageants quand on s'y rend, ni pour les professeurs, ni pour les élèves.

- Il faut un formidable programme de construction, de rénovation. Alors bien entendu, ces observations se reportent sur les foyers socio-éducatifs. Je n'ai rien à retirer à ce que vous venez de dire. Si on a fait des foyers socio-éducatifs, c'est pour qu'ils servent à quelque chose. S'ils ne servent à rien, c'est que l'institution est mauvaise. Il faut donc la réformer. Naturellement, c'est une affaire de crédits et on n'a jamais dépensé autant d'argent pour l'éducation nationale que cette année.

- Lorsque j'ai été candidat à la Présidence de la République en 1988, j'avais promis un certain nombre de milliards. Eh bien le gouvernement en a engagés beaucoup plus. En général, on reste en dessous des promesses, là c'est le contraire, on est allé beaucoup plus loin et il faudra continuer encore. C'est-à-dire qu'avant d'arriver vraiment au terme de ce qu'il conviendrait de faire, depuis plus de beaux immeubles pour par exemple les grands amphithéâtres, jusqu'aux foyers éducatifs avec ses tables branlantes, il faut que se reporte partout cet effort. Comme on ne peut pas tout faire à la fois, il faut commencer par un bout. Mais quelquefois la tâche paraît tellement vaste qu'on ne commence par aucun bout. Alors, vous, vous êtes là dans des locaux très dissemblables et quelquefois très inconfortables.

- Je ne sais pas lesquels d'entre vous vivent dans des établissements poussiéreux ou qui ont été un peu usés par le temps, trop petits pour le nombre d'élèves. Vous êtes les uns sur les autres, entassés, quelquefois même vous ne pouvez pas entrer. C'est vraiment un grand dommage pour le pays. C'est une tare à laquelle s'est attaqué avec - je le dis et je ne viens pas ici faire de la propagande - beaucoup de courage, de ténacité et de clarté d'esprit Lionel Jospin. Mais voilà, il est au début.

- Je vais lui signaler les foyers socio-éducatifs et lui dire : il faut être logique, si on ouvre aux lycéens des foyers socio-éducatifs qui leur permettent de débattre de tout, de leur éducation par l'approche de tous les problèmes de société. Alors on leur permet vraiment et ce n'est pas simplement une étiquette ou un nom devant une porte derrière laquelle il n'y a rien, car dans ce cas-là, il vaudrait mieux les fermer, ce serait une tromperie. Il faut corriger ce délabrement et

réaliser votre objectif. Je ferai la commission, croyez-moi et les foyers socio-éducatifs ne seront pas oubliés dans la modernisation et dans la rénovation à cela près que l'on ne verra pas surgir des foyers éducatifs tout neufs partout en France d'un seul coup.\

QUESTION.- Je vous présente la délégation des lycéens d'Avignon. Nous sommes venus pour illustrer le problème qui est général en France. Je ne sais pas si vous êtes au courant, à Avignon nous avons fait une grève générale des lycéens le jeudi 17 et le vendredi 18, plus de 2000 lycéens réunis dans les rues d'Avignon et, croyez-moi, cela bouge.

- Voilà les causes de cette grève. Le Rectorat nous a annoncé pour la rentrée de 1990 - 1991, une surcharge dans les classes, la diminution d'heures de cours dans certaines options, la surcharge dans les classes de langues qui se traduirait par une minute et demie de parole dans une heure de cours, la suppression d'heures de sport qui se traduirait également par la mixité dans les classes de sport sans parler de la suppression de postes d'agent. Ce que nous avons réussi à obtenir parce que nous avons beaucoup de mal à nous faire entendre, c'est une table ronde avec le Rectorat pour ce mardi 30 et ce que j'aimerais aussi dire, c'est que les lycéens restent mobilisés et qu'il y aurait une éventuelle mobilisation de la part des lycéens d'Avignon si les rencontres s'avèrent infructueuses et insatisfaisantes. L'impression que j'ai en écoutant tous les lycées, c'est que le problème éducatif est un problème national et qu'il serait temps de bouger tous ensemble. Je profite de la présence du Président pour qu'il puisse faire parvenir à Lionel Jospin l'état des faits en France.\

`réponse à la question sur les manques d'heures de cours et les grèves à Avignon`

- LE PRESIDENT.- Je vous remercie, mais vous savez tous : je crois que je ne lui apprendrai rien, il le sait bien. J'ai moi-même appris qu'il y avait cette grève à Avignon dont le motif est bien celui que vous m'avez dit. J'avais employé le terme de délabrement par rapport aux foyers socio-éducatifs, c'est le mot qui s'applique à des établissements tout entiers. Vous en avez énuméré certaines causes : la principale est la surcharge. Il n'y a pas de place pour tout le monde, il n'y a pas de professeurs pour tout le monde et il n'y a pas assez de temps pour aller au bout de la recherche et de l'étude. Cela ce sont les plus mauvaises conditions que l'on puisse imaginer pour développer l'éducation et en même temps c'est une injustice et une inégalité, parce que si le lycée est beau ici et s'il est impossible à faire tourner ailleurs, les enfants qui se trouvent là à Avignon, puisque vous en arrivez, se trouvent gravement lésés dans leurs possibilités d'apprendre et de s'engager dans la grande lutte du savoir et de la compétition. Car c'est cela l'enjeu, il faut bien que vous le sachiez, pour jouer vos chances, vos chances à vous. Il me serait impossible de vous dire et je ne veux pas le faire, car cela n'est pas du tout mon genre et cela ne servirait à rien, chaque fois que vous aurez un problème : "ne vous inquiétez pas : la semaine prochaine c'est arrangé". Je ne vous dirai pas cela, parce que ce ne serait pas vrai. Quand il s'agit d'un problème spécifique, très limité, oui. Lorsqu'il s'agit d'un problème général comme c'est le cas, non.

- Cependant, si à Avignon il y a grève ce n'est pas parce que les lycéens des autres lycées "mal fichus" partout en France sont moins actifs que les gens d'Avignon, c'est sans doute parce que les conditions particulières d'Avignon sont pires que toutes, je suppose. Là, cela mérite un examen particulier et j'en parlerai sans aucun doute à Lionel Jospin dans lequel, personnellement, j'ai grande confiance. Et je vais lui dire "mais d'abord il faut y aller", je ne sais pas s'il y est déjà allé. Il faut aller voir sur place, il faut voir ce que l'on peut faire avec ce que l'on a et il faut voir comment trouver, mobiliser ce que l'on n'a pas. Donc, je vous promets au moins cette enquête, ce tour d'horizon et, vraisemblablement les premières décisions qui suivront. Si elles ne sont pas suffisantes, eh bien vous êtes libres de poursuivre votre grève mais cela n'est pas bon pour vous, ce n'est bon pour personne, mais en tous cas c'est nuisible pour vos études.

- L'agitation est l'indice d'une société qui va mal, surtout s'il s'agit des jeunes lycéens. Que l'on commence sa vie, sa vie d'études et de réflexion, dans un environnement qui va mal ce n'est pas une bonne façon de commencer sa vie active. Voilà, c'est ce que je dirai.

- Quant à la réponse à la question posée, pour Avignon, je ne vais pas vous le dire maintenant parce que je n'en sais rien. Je vais demander au ministre de l'éducation nationale d'enquêter, de s'enquérir sur place. Au besoin, il vous verra et puis il en verra d'autres. En particulier les responsables de ce lycée et des établissements d'Avignon qui sont dans ce cas-là. Il y en a

responsables de ce lycée et des établissements d'Avignon qui sont dans le cas-là. Il y en a d'autres, ceci est vrai à Paris, j'en connais où l'on ne trouvait pas de professeur de physique ou de professeur de mathématiques, mais c'est à vous maintenant de poser les questions.\

QUESTION.- Monsieur le Président, avant de vous poser ma question et puisqu'aujourd'hui j'ai l'occasion de vous voir, je voudrais vous dire que je n'ai pas compris, et j'ai été peiné de vous voir employer l'expression de "seuil de tolérance". D'autre part, alors que l'école est le lieu d'intégration des jeunes, dans certaines villes, comme à Montfermeil, on choisit d'en exclure une partie, pas n'importe laquelle, puisqu'il s'agit des enfants d'immigrés. A l'heure où les murs à l'Est s'écroulent, où au Sud on parle de la proche libération de Nelson Mandela, que pensez-vous de cet apartheid scolaire ?

- LE PRESIDENT.- Vous n'êtes pas obligé de lire tout ce que j'écris et d'entendre tout ce que je dis. Mais si vous vous spécialisez pour ne m'entendre qu'au moment où il y a contestation, je risque d'être mal compris. Lors d'un débat à cinq, en direct, c'est comme une boule d'ivoire enduite d'huile, ça vous glisse dans les mains, à tous moments il faut la rattraper et quelquefois on manque de présence d'esprit.

- Le "seuil de tolérance" c'est l'expression qui a été employée dans la question des journalistes, et dans ma réponse j'ai employé l'expression en question pour dire que sur le plan moral, c'est une expression qui n'est pas la mienne et pour continuer en constatant ce qui paraissait vérifier le propos, quelque chose de tout à fait exact, c'est que en fait et en dehors de toute théorie, c'était une réponse que je croyais apporter à tous ceux qui pratiquent le racisme et l'exclusion en prétendant qu'aujourd'hui, en 1989, nous serions complètement débordés par le flux migratoire qui arriverait de toutes frontières & je leur ai dit qu'en fait, depuis quinze ans, ce fameux flux migratoire est resté pratiquement le même.

- Pourquoi cette émotion soudaine, à Dreux ou ailleurs, si ce n'est l'exploitation politique et sociale qui en est faite, puisque en 1971 cela se posait comme ça mais aussi en 1950. C'est le même flux migratoire. C'est donc qu'en fait il s'est établi, sans que l'on s'en rende compte, sans que personne ne décrète, non pas un seuil de tolérance mais une sorte d'équilibre car, pour bien répondre à votre question, il faut aussi bien connaître le sujet.\

` Suite sur l'immigration `

- Il faut savoir qu'il y a plusieurs sortes de personnes considérées très grossièrement, et quelquefois avec beaucoup d'injustice, comme immigrées. D'abord il y a des immigrés qui ne le sont pas & c'est-à-dire les enfants d'immigrés qui sont nés en France et qui sont Français. Ils sont considérés par ceux qui exploitent cette veine politique de haine raciale, ils sont exploités comme cela. Il y a ceux qui viennent en France parce qu'ils ont un contrat de travail, lequel contrat de travail conditionne leur titre de séjour. Pour ceux-là, ont été consultés un certain nombre d'administrations, notamment le ministère du travail qui sait si on peut recevoir avec du travail tels et tels immigrés. On le fait très largement puisqu'il y a, quand même, quelque quatre millions d'immigrés en France.

- Ceux-là, dès qu'ils sont admis par le titre de séjour, personne n'a le droit de contester leur présence ni de leur refuser leurs droits. Et leurs droits c'est le droit de tous les autres puisqu'ils sont en France, puisqu'ils vivent en France, puisqu'ils apportent leur travail à la collectivité nationale.

- Ils doivent être protégés et bénéficier des droits de tous ceux qui travaillent, il n'y a pas de distinction à établir. Je sais bien qu'à partir du moment où l'on parle politique, c'est-à-dire des droits civiques et non pas des droits du travail des immigrés, une discussion s'engage, vous la connaissez : il y a ceux qui sont "pour" le droit de vote aux municipales et ceux qui sont "contre". J'ai déjà fait connaître mon avis là-dessus.\

` Suite sur l'immigration `

- La troisième catégorie ce sont les immigrés clandestins, ceux qui sont venus simplement parce qu'ils en éprouvaient le besoin. Non pas pour échapper à une oppression politique, mais parce qu'ils ont besoin de vivre. Alors ils viennent d'un peu partout, ils traversent les frontières qui ne peuvent pas disposer d'un douanier ou d'un policier tous les cinq mètres. Les clandestins ne sont pas autorisés c'est d'ailleurs pourquoi on les appelle les clandestins.

- Qu'est-ce que j'ai demandé ? Je l'ai expliqué dans cette émission. Il existait une loi, du temps du précédent gouvernement, dénommée : la loi Pasqua, et cette loi-là prévoyait que tout immigré clandestin devait être, sans autre forme de procès, expédié, renvoyé par des moyens de police dans son pays. D'où la fameuse affaire, je ne sais si vous vous souvenez, des charters. On remplit un charter de Maliens et on l'expédie à Bamako où débarquent soudain cent cinquante personnes dont certaines mêmes avaient quitté le Mali depuis leur enfance.

- J'ai demandé que cette situation soit soumise à des conditions de droit. C'est pour cela que les immigrés clandestins lorsqu'ils sont repérés, ont le droit dans les vingt-quatre heures, de déposer un recours pour expliquer leur cas et obtenir leur maintien en France. Et comme, bien entendu, un immigré qui souvent ne parle pas français, ne connaît pas son droit, ne connaît pas nos lois, j'ai demandé au ministre de l'intérieur d'envoyer à tous les commissariats de police de France une note leur donnant comme instruction d'informer un immigré, en même temps qu'ils s'en saisissent, de son droit qui est de s'adresser tout de suite au tribunal pour qu'il y ait possibilité de surseoir à son expulsion et, le cas échéant, de l'interdire. C'est-à-dire que l'on a fait entrer le droit dans une matière où il n'existait pas. Cette loi de l'année dernière est complètement nouvelle dans la législation française. Nous avons donc de ce point de vue marqué une volonté d'être justes à l'égard des immigrés.\

Les immigrés qui ont un contrat de travail doivent avoir le droit de tous les autres travailleurs. Et chaque fois que l'on me signale que ce n'est pas respecté, j'interviens. Les immigrés clandestins doivent avoir la possibilité de recourir à leurs droits et notamment au droit de recours. Cela m'avait été demandé par plusieurs associations dont la CIMADE et SOS Racisme. D'ailleurs, avant de prendre ces dispositions j'avais reçu tous les responsables des associations, en particulier les dirigeants de SOS Racisme qui m'avaient eux-mêmes énuméré l'ensemble de ces demandes, notamment celle-ci.

- Le seuil de tolérance n'est pas une expression juridique et n'est pas reconnu. D'une certaine manière j'ai été surpris par mon propre langage. J'ai employé l'expression qu'on venait d'employer, et d'autre part il faut se faire comprendre par les millions de gens qui vous écoutent, qui comprennent très bien ou qui comprennent bien mais interprètent mal. Ce qui est votre cas. J'ai donc besoin de donner une explication supplémentaire et vous avez tout à fait raison de poser la question cela me permet d'y répondre. Je l'ai fait dans un article récent que j'ai adressé au journal du parti socialiste qui s'appelle "Vendredi" et qui est un journal intérieur à ce parti £ il me posait la même question et je lui disais : cette expression, je l'ai reprise, je n'aurais peut-être pas dû la reprendre, car je n'en accepte pas le contenu. Je constate seulement qu'en fait, le flux des immigrés par rapport à notre population, qui s'est accrue jusqu'à 56 millions d'habitants, correspond à peu près à ce qu'il était au cours des années précédentes. Quand je dis les années précédentes, je veux dire les vingt, les trente dernières années. D'ailleurs, il n'y a pas tellement plus d'immigrés en France en 1990 qu'il n'y en avait en proportion de la population en 1950. C'est donc un problème qu'on exagère, qu'on enfle pour pouvoir effrayer, et on effraye. Vous voyez bien le résultat obtenu dans un certain nombre de villes de France où il y a beaucoup d'immigrés. Voilà ce que je veux dire.\

` Suite sur l'immigration `

- La quatrième catégorie, ce sont les immigrés politiques, ceux qui demandent le statut de réfugié politique parce qu'ils s'estiment menacés dans leur vie ou dans leur liberté s'ils restent chez eux. Il existe pour cela un Office et cet Office examine les cas. Mais le volant normal des demandes annuelles est d'environ 15000 et soudain, il s'est enflé jusqu'à 60000 parce que beaucoup d'immigrés ont estimé que c'était peut-être plus habile de se déclarer victimes d'une persécution là où ils sont, que de demander simplement un emploi dans un pays comme le nôtre où comme vous le savez, il y a quand même du chômage. Alors, il est évident qu'il n'y a pas 60000 demandeurs d'asile politique en France, cela mérite examen. Cela aussi mérite d'être vérifié de près.

- Et puis, il y a une dernière catégorie, ce sont ceux qui demandent leur naturalisation et j'ai demandé que les naturalisations, au lieu de mettre des mois et des mois, sinon des années, avant

d'être obtenues, soient réglées en quelques mois.

- Bon alors, soyez tranquilles, le seuil de tolérance, ce n'est pas une notion que je retiens et quand on est mal compris, c'est qu'on s'est mal expliqué. Alors, merci de l'occasion qui m'est donnée de le faire mieux.\

Vous m'avez parlé de Montfermeil. Mais, ce qui se passe dans cette commune à la diligence du maire de la commune, déjà depuis quelques années, vient de faire l'objet d'une plainte à la demande de Lionel Jospin et d'une inculpation. Donc, le maire de Montfermeil va être obligé de s'expliquer devant la justice, car il a pratiqué, il a mis en oeuvre des pratiques de caractère raciste, et c'est interdit par la loi. Je vous confirme que je n'accepte pas plus que vous, ni le gouvernement, l'exclusion. Je crois que ce sont des maternelles dans lesquelles il y a un certain nombre d'immigrés, surtout d'immigrés musulmans qui sont considérés comme devant être rejetés, ce qui est inacceptable. Nous sommes dans une démocratie. Le maire a des droits. Il ne doit pas les outrepasser. Il les a outrepassés, eh bien on s'est adressé à la justice pour obtenir raison, voilà ce que je peux vous dire.\

` Suite sur l'immigration `

- Quant à l'apartheid, je peux quand même difficilement accepter ce terme, même si nous pouvons relever en France quelques cas de racisme contre des immigrés ou tout simplement des fils d'immigrés français qui sont là tués ou brutalisés, victimes de persécution en raison de la couleur de leur peau ou de leur origine. Ceci est pour moi une faute majeure, non seulement contre l'humanité, mais même contre la France, parce que la France est un pays dans lequel ont été fondus dans une synthèse nationale un très grand nombre de nationalités et de races. Ce que l'on dit aujourd'hui par exemple des Africains du nord, des Maghrébins, on le disait à la fin du siècle dernier des Italiens, dans le sud de la France, on le disait des Polonais dans les mines, et même des Belges qui pourtant parlaient la même langue. C'est-à-dire qu'il faut constamment veiller à protéger la Nation contre la violence imbécile qui s'exprime par le racisme et l'exclusion. C'est un travail de tous les jours. Mais ni nos lois, ni ceux qui ont la charge de les appliquer n'acceptent ces exclusions, de telle sorte que parler d'apartheid, serait excessif.\

QUESTION.- Monsieur le Président, je m'appelle Cécile, je suis élève du Lycée Henri IV à Paris. Après l'affaire de Creil, j'ai été très choquée d'apprendre qu'une jeune fille de quatorze ans vient de se faire exclure par le conseil de discipline de son collège à Poissy parce qu'elle portait un foulard. Je me demande ce qu'elle va devenir si à quatorze ans elle est renvoyée dans la famille, où je suppose que son avenir consistera à préparer la nourriture et à faire le ménage. Pensez-vous que cela soit un avenir acceptable pour une jeune fille ?

- LE PRESIDENT.- Vous remarquerez que dans beaucoup de pays musulmans, le port du voile n'est pas considéré comme un sort acceptable pour les jeunes filles. Je reçois constamment des démarches d'associations de femmes musulmanes qui me demandent d'être très ferme contre le port du voile, car elles luttent dans leur propre pays pour que l'on cesse avec une pratique qui les enferme et qui les voue à faire la cuisine, et puis le reste, ce que vous déplorez. Il faut un peu de dialectique.

- Quant au problème du voile, je ne voudrais pas qu'on le ranime, naturellement, on va le faire maintenant. Qu'est-ce que j'ai demandé et qu'est-ce qui se pratique ? La règle de nos écoles, c'est la laïcité. La laïcité, c'est la Constitution, c'est la République même. Et la laïcité suppose qu'il n'y ait pas exagérément de propagande idéologique, religieuse, politique, philosophique, notamment par les dispositions vestimentaires. Ce n'est pas toujours le plus grave et, en effet, combien de jeunes enfants catholiques, protestants, juifs ont des signes qui montrent bien qu'ils le sont et jusqu'ici personne ne s'en était ému. Il y a donc un peu de malignité dans cette manière dont on a exploité et lancé l'affaire du voile parce qu'il s'agissait de musulmans, il faut être honnête. C'est un terrain assez facile à exploiter dans l'état d'esprit que l'on connaît à une époque où il existe des formations politiques qui raniment les feux qui couvent sous la cendre, une sorte de racisme ambiant. Donc, il faut respecter le principe de la laïcité. Simplement, il faut donner le temps au dialogue. Il faut que le recteur de la région, que le proviseur, que le principal, le professeur entrent en relation non seulement avec l'enfant, mais avec sa famille, car souvent, cet enfant n'est que l'expression de sa famille, et discute, pour dire : écoutez, c'est contraire à nos

cet enfant n'est que l'expression de sa famille, et discute, pour dire. Écoutez c'est contraire à nos lois. Il faut respecter nos lois. Cela risque d'envenimer le débat un peu partout et notamment à l'école. Il faut donc cesser cette présentation ostentatoire de ces croyances. Bien entendu, il s'agit de la classe. Dans la rue, chez vous, sur la place publique, vous faites ce que vous voulez. Il faut laisser le temps au dialogue, à la persuasion, à la conviction, pour que chacun soit informé de son droit et ait le temps de réfléchir.\

` Suite sur le port du voile islamique à l'école `

- Mais, si au bout d'un certain temps, quelques mois en la circonstance, on ne veut pas entendre ce rappel de nos lois républicaines, on s'expose à la sanction et c'est normal. En vérité, il y a très peu de cas qui se présentent en France, extrêmement peu. Et vous connaissez sans doute bien les règlements intérieurs, la loi et le règlement des établissements scolaires. Vous savez qu'il appartient à l'établissement, au conseil d'établissement de trancher ce type de problème, ce n'est pas le ministre à Paris qui peut le faire. C'est l'établissement de Poissy, comme c'était l'établissement de Creil, comme c'était l'établissement de plusieurs villes, plusieurs lycées dans plusieurs villes ont été saisis de ce problème, à qui la loi donne le droit de trancher. Oui ou non. Et il ne donne pas au gouvernement le droit de se substituer à eux, c'est ce qui s'appelle la décentralisation et la liberté scolaire. Mais, bien entendu, il appartient au gouvernement de donner une direction générale. La direction générale a été rappelée par le ministre, Lionel Jospin, et il a bien fait. Et il a dit ce que je viens de vous dire. A priori, on doit engager le dialogue. On ne va pas rendre responsable une jeune fille qui ne sait même pas ce qui lui arrive, qui a été formée dans un certain milieu, qui va être très choquée par le reproche qui va lui être fait ou l'interdiction. On ne doit pas l'exclure, on doit parler avec elle. On doit parler avec ses parents et on doit prendre le temps. Si au terme d'une réflexion qui peut durer comme c'est le cas plusieurs mois, il faut appliquer la loi républicaine qui est celle de la laïcité, voilà la rigueur. Je ne sais pas exactement comment le problème s'est posé à Poissy ? Est-ce que ce dialogue a eu lieu ? Est-ce que ce dialogue a pris son temps pour convaincre ? Est-ce que les échanges de vues ont été approfondis, je ne le sais pas. Mais il appartient à l'établissement de Poissy de trancher. Si la manière dont il tranche est choquante, il appartiendra au gouvernement d'aviser.\

QUESTION.- (lycéen de Nantes) Monsieur le Président, je vais essayer de faire court, mais sachez bien que les problèmes à Nantes sont tels qu'on pourrait en parler pendant une heure, et je pense que ce n'est pas seulement le cas de Nantes, c'est le cas de beaucoup de lycées. Alors, tout d'abord, je vais essayer rapidement d'exposer quels sont les problèmes sur Nantes. Il y a un manque de locaux énorme. Je vais vous citer un lycée, mais je pourrais en citer d'autres, le lycée de Pornic, en Loire-Atlantique, proche de Nantes.

- Les lycéens ont, pendant quinze jours, en début d'année, réclamé une extension des locaux parce qu'ils étaient 620 élèves exactement à être accueillis dans un lycée prévu pour 420 élèves. Il y a actuellement 300 élèves qui, à midi, doivent prendre un repas en une demi-heure, et la situation est vraiment inacceptable. Maintenant, ce que je voudrais vous dire, ce que l'on ne comprend pas, c'est pourquoi, alors qu'actuellement on fait des progrès dans le domaine de la communication - je pense au TGV qui arrive maintenant à Nantes - pourquoi est-ce que, entre les lycéens et les administrations compétentes en matière d'éducation nationale, y a-t-il encore une si grande marge ? Pourquoi la discussion ne se fait-elle pas plus facilement ? Je pense qu'il serait bien que l'on n'ait plus besoin de faire grève pour qu'on nous écoute, mais que les administrations viennent un petit peu vers nous. Maintenant, je voudrais vous poser une dernière question. Est-ce que vous accepteriez - nous avons comme projet de faire des cahiers de doléances où nous vous exprimerions tous nos problèmes - est-ce que vous accepteriez de les lire et de nous donner votre avis sur ces sujets ?

- LE PRÉSIDENT.- Je vais vous répondre. Le problème des établissements scolaires trop petits pour contenir la population qu'ils doivent recevoir, on en a déjà parlé plusieurs fois, c'est vrai, c'est incontestable et c'est inacceptable. Que ce soit bien entendu. Cela ne peut pas être résolu, ni en un an, ni en deux, ni en trois. Des efforts budgétaires considérables ont été consentis par l'éducation nationale, dont je me permets de vous rappeler qu'ils n'ont jamais été atteints en quantité et en importance et en valeur depuis un demi siècle. Alors, vous êtes dans une situation

inacceptable, vous en souffrez, vous vous fâchez, je vous comprends, mais essayez de comprendre qu'il nous faut un peu de temps.\

` Suite sur le dialogue entre l'éducation nationale et les élèves `

- Je veux donc que de plus en plus, nous développiions les plans d'urgence à l'imitation de celui que Lionel Jospin vient de faire accepter par le Premier ministre et par moi-même pour les universités. Vous avez parlé du dialogue. C'est vrai, le TGV va très vite à Nantes. Combien ? deux heures, un peu plus ? deux heures dix. Je ne me suis pas trompé de beaucoup. Et ce TGV, c'est moi qui l'ai voulu. Je ne dis pas ça pour en tirer bénéfice. Qu'est-ce que vous voulez que j'attende comme bénéfice ? Je ne suis candidat à rien. Mais, je l'ai voulu parce que originaire moi-même de l'Ouest de la France, j'ai pu constater à quel point cette région française était sous-équipée. Alors, il y a le TGV. Il va s'étendre vers Bordeaux jusqu'à l'Espagne, c'est très bien. Et vous me dites, mais le dialogue lui, il marche au ralenti, quand il a lieu. Eh bien, c'est une erreur. Il faut que le dialogue ait lieu et vous avez raison de me signaler quand ce dialogue n'existe pas. Remarquez que le statut des établissements scolaires est variable. Il y en a qui dépendent de l'Etat. Il y en a qui dépendent de la Région. Il y en a qui dépendent du département et ce que peut faire le ministre de l'éducation nationale, c'est agir indirectement pour tout ce qui touche à l'éducation nationale dans l'ensemble de la France, mais directement pour ce qui est de la compétence de l'Etat. Donc, il faut que des rappels soient faits pour que le dialogue soit organisé. Mais c'est bien dans cette loi-là, la dernière qui vient d'être adoptée à la demande de ce ministre, qu'ont été validés les Conseils de délégués d'élèves. J'ai posé la question avant de venir ici et j'ai constaté que ces conseils n'existaient pas encore parce qu'il n'y a pas encore de décrets d'application. Certains d'entre vous qui vont faire du droit, sauront très vite ce que cela veut dire, des décrets d'application de la loi.

- La loi a besoin d'un certain nombre de textes pour être mise en oeuvre, et ces textes ne sont pas faits. Alors voilà la faute, il faut se dépêcher. Ca c'est l'administration. Je me charge de l'aiguillonner. Et les conseils de délégués d'élèves devraient se mettre en place sans plus tarder. Vous aurez donc dans vos établissements des camarades qui pourront s'adresser à tout moment aux dirigeants de l'établissement, leur faire valoir leurs raisons et je vous garantis, vous m'en saisissez si vous le voulez, que je veillerai à ce qu'il n'y ait pas de censure ou que la mauvaise volonté ne vienne pas enrayer l'application de la loi qui permet désormais aux jeunes lycéens de faire entendre leur voix et de dialoguer avec les responsables. Dernière question, dernière réponse, envoyez-moi vos cahiers de doléances, je sais lire.\

QUESTION.- Martin, du Lycée Jean-Baptiste Say à Paris. Monsieur le Président, je tenais d'abord à vous remercier de participer à notre Congrès et ensuite je voudrais vous poser une question à laquelle je viens de réfléchir. On parle beaucoup, vous de même, de tout ce qui se passe en Europe de l'Est. Vous comprendrez aisément que les jeunes soient concernés par cette Histoire qui se déroule en ce moment sous nos yeux & c'est assez difficile à exprimer, mais on se demande ce que nous, jeunes, ou plutôt nous, habitants de ce pays qui est la France et qui est respecté depuis longtemps pour sa défense des droits de l'homme, pouvons faire pour ces démocraties naissantes sans s'arrêter aux paroles et en allant un peu plus loin, dans les actes.

- LE PRESIDENT.- Mais vous assistez, nous assistons, à la plus grande révolution qui se soit produite en Europe depuis 1789. Vous assistez à la plus grande révolution qui se soit produite sans doute dans le monde depuis lors, car il faut comparer ce qui est comparable et parler de 1917 comme une révolution si j'ose dire en sens inverse. Moi, je suis né l'année d'avant la révolution soviétique. C'est dire que la vie d'un homme, cela peut paraître un peu long, bon cela vous paraît vieux, mais dans l'Histoire ce n'est pas très long. C'est-à-dire que cette formidable révolution marxiste-léniniste n'a guère qu'un an de moins que moi. Bien entendu, elle s'était développée dans la lutte et dans la lutte fondée pour les droits des travailleurs, pour les droits des classes sociales opprimées, écrasées par la société industrielle. Cela avait représenté des dizaines d'années de lutte, de sacrifices et de persécutions. Il faut aussi comprendre cela. Quand j'étais étudiant, c'était l'époque de Staline, j'avais votre âge ou un petit peu plus, je suis arrivé comme étudiant à Paris, j'avais 17 ans. Je montais de ma province. Il y avait à la fois en Europe, Staline

à Moscou £ Hitler à Berlin £ Franco à Madrid £ Mussolini à Rome £ Salazar à Lisbonne et un certain nombre d'autres dictateurs, en Roumanie déjà et dans d'autres pays d'Europe qui n'ont jamais connu la démocratie. C'est à dire que l'on était servi. Des idéologies concurrentes se sont développées. Idéologies marxistes-léninistes £ idéologies fascistes ou nazies, ce n'est pas tout à fait pareil, mais enfin on ne peut pas entrer dans trop de distinctions à l'heure actuelle.\

Idéologies capitalistes poussées jusqu'à outrance par des sociétés libérales où le principe du laisser-faire, laisser-passer signifie la jungle avec la toute-puissance du plus fort et la sousmission permanente du plus faible de père en fils à travers les générations, sans oublier les femmes qui, elles, dans toutes ces sociétés continuaient d'être opprimées, sans que fût reconnu, non plus, le droit des enfants. Il faut quand même que vous vous imaginiez qu'il a fallu attendre les années 1840 et 41 pour que, en France, un premier texte intervienne, qui interdise le travail des enfants de moins de 10 ans, plus de 14 heures par jour dans le fond de la mine. Il a fallu attendre les années 1873-74-75 pour reconnaître à une femme qui attendait un enfant, trois jours de repos au moment de l'accouchement. Il n'y avait aucun droit au repos hebdomadaire, sinon le dimanche matin. Il n'y avait aucun droit aux congés payés, donc pas de repos dans l'année. Il a fallu attendre 1936, et le Front populaire. Il n'y avait pas de retraite à la fin d'une vie de travail. D'ailleurs quand on a décidé le droit à la retraite à 65 ans, la mortalité moyenne des travailleurs était inférieure à 65 ans. Il faut imaginer, et l'on peut comprendre à ce moment-là, les révoltes et les révolutions pour renverser cet ordre des choses injuste et oppressif.\

Et puis voilà, pour en revenir à la question posée, voilà que dans les pays de l'Est, à la suite de la guerre de 1939 - 1945, les différents pays vainqueurs, notamment les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique ont partagé l'Europe à peu près là où se trouvaient leurs armées victorieuses en Allemagne.

- Mais à peu près, parce que en réalité, Staline a mis la main sur la Pologne, a voulu la mettre sur la Yougoslavie, sur la Tchécoslovaquie, alors que ce n'était pas prévu. Et de ce fait, sur tout l'Est de l'Europe, le centre de l'Europe. La Hongrie, c'est l'Europe centrale, ce n'est pas du tout l'Europe de l'Est. La Pologne, une partie de l'Allemagne, sont passés sous sa coupe par la force des armes et non pas de l'évolution des esprits, de l'idéologie, sous la coupe de cette révolution marxiste-léniniste interprétée par Staline, ce qui n'était pas la moindre des choses.

- Tous ces pays, ceux dont on entend parler chaque jour, la Pologne, l'Allemagne de l'Est, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, ces pays ce sont unis au sein d'un pacte militaire que l'on appelle le pacte de Varsovie. Et, à partir de là l'Europe a été coupée en deux. Les alliés de l'Est et les alliés de l'Ouest. Les uns dans le pacte de Varsovie, les autres dans l'Alliance atlantique à laquelle appartient la France. Restaient quelques pays neutres, comme l'Autriche, la Suède, l'Irlande. Restaient quelques pays qui n'étaient pas engagés, c'est assez différent, mais bien peu nombreux car après tout la plupart de ces pays font partie de l'Alliance atlantique. Alors moi, j'ai vécu, jusqu'à ces dernières semaines, dans une Europe coupée en deux et dépendant de deux empires : l'empire soviétique - l'empire russe - et l'empire américain. Si bien que, puisque vous m'interrogez sur cette question, il est quand même assez extraordinaire de penser que non seulement nous assistons, vous assistez à votre âge, maintenant, - vous êtes adolescents, vous avez conscience, une conscience civique, politique, dans le bon sens du terme - à la plus grande révolution - depuis deux siècles - de la liberté.\

Mais encore, vous assistez à la fin de l'Europe coupée en deux, à la fin d'une Europe soumise à des empires sinon extérieurs puisque la Russie est en Europe, mais enfin dont l'étendue est extérieure à l'Europe, ne parlons pas des Américains. C'est donc une double circonstance d'une importance formidable qui prête à rêver, à espérer. Comme rien n'est facile dans la vie - peut-être que vous croyez que c'est facile - comme tout est contradiction, comme tout est lutte, comme rien ne se fait tout seul, cette formidable révolution admirable qui est génératrice d'espérance est accompagnée de beaucoup de risques. Pour me situer sur notre dernier exemple, dernière comparaison des deux blocs : s'il n'y a plus de bloc ni d'un côté, ni de l'autre, alors qu'il y a encore les alliances, est-ce que l'on va revenir à une Europe complètement éclatée où tous les nationalismes vont triompher ? C'est-à-dire est-ce qu'on va retourner à l'Europe de 1913 ?

Il y avait eu la guerre de 1914. Est-ce qu'il va y avoir six Etats dans l'actuelle

L'année suivante, c'était la guerre de 1914. Est-ce qu'il va y avoir six États dans l'actuelle Yougoslavie ? Est-ce que chaque minorité va constituer un État ? Alors qu'est-ce qu'on verra ? Des alliances, des coalitions militaires et l'Europe va continuer de vivre son train-train de guerre, dont les deux dernières ont été des guerres mondiales. La première avec 1,5 million de morts en France et la deuxième avec 12 millions de morts en Union soviétique et encore près d'un million de morts en France. Il faut tout faire pour cesser cela. Il faut donc offrir aux pays qui se trouvent soudain libérés de la domination d'un empire, en l'occurrence l'empire soviétique, quelque chose. D'où ma proposition d'une confédération européenne, où chaque État serait associé aux autres États de l'Europe dès lors qu'il serait démocratique - cela reste à faire dans la plupart des cas -, associé pour défendre avec eux ses échanges commerciaux, culturels et pour assurer sa sécurité, c'est-à-dire désarmer et faire la paix.

- C'est quand même un formidable enjeu, c'est intéressant de faire cela. Et comme nous avons la chance d'appartenir à une Communauté de douze pays d'Europe de 320 millions d'habitants, avec des structures fortes, il faut la renforcer encore pour attirer davantage ces pays qui se trouvent maintenant dans l'Europe sans structure, en déshérence.\

Mais il faut aussi apporter une réponse à la première question que vous m'avez posée : ces pays viennent de se débarrasser de leur dictature, ils ne veulent plus des partis communistes - c'est visible -, parce que ces partis communistes s'identifient à l'oppression extérieure d'un pays dominant, et à l'oppression intérieure d'une dictature obéissant à ce pays dominant, tout cela saute, tout cela vole en éclats. Qu'est-ce qui va se passer ? Il se passera beaucoup de choses dont beaucoup ne nous seront pas agréables. Mais, d'une façon générale, le mouvement de l'histoire porte ces pays vers la liberté et la démocratie. Faut-il se plaindre de la liquidation des partis communistes ? Si on est communiste on en souffre. Si on ne l'est pas et si on est ennemi du communisme, on s'en réjouit. Si on estime, comme c'est mon cas, que le communisme, - je n'ai jamais été communiste, mais je regarde l'histoire - a représenté un mouvement de protestation et d'avènement des classes les plus pauvres et les plus écrasées, je pense aujourd'hui que les partis communistes - les communistes marxistes-léninistes sombrent et devaient sombrer puisqu'ils étaient identifiés à une dictature et à l'échec économique. Comparez les deux Allemagnes ! Il ne faut pas oublier le besoin de liberté, le besoin de manger à sa faim, le besoin de ne pas tomber sous d'autres féodalités, de ne pas tomber sous la coupe uniquement des trusts internationaux qui à leur tour feront ce qu'ils voudront avec les salaires des travailleurs. Il restera là un besoin de défense des classes sociales les moins favorisées, une soif de justice. Et il faudra bien que quelqu'un y réponde. On n'en a pas fini avec ce besoin-là et heureusement.\

L'évolution est différente selon le pays. Vous voyez, la Pologne et la Hongrie ont fait de réels progrès, elles disposent déjà de systèmes qui s'apparentent à la démocratie. Elles vont procéder à des élections bientôt. L'Allemagne de l'Est les a promises pour le mois d'avril ou mai. Il va y en avoir aussi en Roumanie, en Bulgarie. La Tchécoslovaquie vient d'élire l'un de ses plus fameux opposants, Vaclav Havel, que j'avais reçu moi-même à Prague quand j'y suis allé. Je suis allé dans chacun de ces pays sous la dictature et j'ai reçu Vaclav Havel qui sortait de prison pour cela. Quand je suis allé à Prague, j'ai pris un petit déjeuner, j'ai discuté une heure et demie avec lui, puis on m'a dit que le surlendemain il était remis en prison. Maintenant il est Président de la République. C'est une certaine évolution. Remarquez que cela pourrait se produire en sens inverse.

- De toute manière, ils sont bien partis. Ce sont des peuples courageux. Mais dans certains pays - je ne les citerai pas - on assiste encore à des freins et les oppositions démocratiques n'ont pas eu le temps de s'affirmer. Il faut donc qu'il y ait un certain temps entre le jour d'aujourd'hui et les futures élections, sans quoi personne n'a le temps de s'organiser. Et puis il n'y a pas de moyens pour préparer des campagnes électorales, il n'y a pas de candidats. On ne sait pas à qui s'adresser.\

Donc, on ne pourra juger d'une véritable évolution de l'Europe de l'Est, qu'à la fin de cette année. Savoir si vraiment le processus démocratique s'est poursuivi, et il devrait se poursuivre. Tout cela est dû, il faut le dire, à l'audace politique et intellectuelle de Gorbatchev auquel je disais récemment, lorsque je le rencontrai à Kiev : oui, mais il faut bien savoir que cette révolution qui a

commencé à Moscou, elle y reviendra. Elle va faire le tour des capitales de l'Europe de l'Est. Mais un jour à Moscou, on s'interrogera et on se demandera s'il ne faut pas également franchir les étapes de la démocratie comme cela s'est produit en Pologne ou en Hongrie. Il faut donc que les gouvernements de l'Union soviétique se préparent à cette évolution d'autant plus que se pose le problème, vous le savez bien, des nationalités et c'est-à-dire de tous ces peuples qui sont aujourd'hui, de l'Arménie aux pays baltes, en passant par la Géorgie et ce ne sont pas les seuls, qui réclament ou bien leur indépendance, ou bien plus d'autonomie.

- Voilà, vous m'avez posé une question d'une immense ampleur. J'essaie de vous répondre en quelques mots pour ne pas abuser de votre patience. J'espère quand même me faire un peu comprendre. Mais, je ne suis pas trop obscur, et vous n'êtes pas trop bouchés, même pas du tout. Et je suis content de voir qu'un lycéen, et puis les autres, attache beaucoup d'importance à une question de ce genre. Je ne mésestime pas du tout les questions à caractère corporatiste, parce qu'elles sont nécessaires, qui m'ont été posées. Je crois que vous donnez tout son sens à cette rencontre en élargissant aux problèmes de la planète.

QUESTION.- Je suis lycéenne, en première au lycée Henri IV à Paris. L'année dernière au moment de la semaine d'éducation contre le racisme que la FIDL co-organise avec SOS Racisme, avec quelques copains on a voulu organiser une projection de film sur l'apartheid suivie d'un débat. L'administration nous l'a refusée. Même chose il y a quelques mois, au moment où le mur de Berlin est tombé, on a voulu organiser une réunion entre nous, lycéens, pour en discuter, pour savoir ce que cela représentait, l'administration a refusé de nous donner une salle.

- Alors je pense qu'il y a un constat à faire, c'est que si on nous refuse le droit de nous réunir, de débattre, d'afficher ce que l'on veut et d'éditer un journal, ou ce genre de chose à l'intérieur du lycée, ce n'est pas parce que nos profs sont racistes ou anti-démocrates. Je pense qu'on nous le refuse et sur n'importe quel sujet uniquement parce qu'on est lycéen.

- Avec la FIDL, au début de l'année, on a lancé une campagne qui s'appelait "un lycéen sans voix, c'est une école sans avenir". Pour moi cela veut dire deux choses, d'une part, soit on donne des droits à des jeunes qui sont de futurs citoyens pour faire de notre école une école ouverte sur la vie, sur le monde démocratique où on peut parler des valeurs de la démocratie, soit on ne change rien, le lycée reste là où il en est, renfermé sur lui-même et je vois l'avenir de notre jeunesse un peu morose.

- Je voudrais savoir ce que vous en pensez. Et puis d'autre part, si vous, vous étiez lycéen, est-ce que vous accepteriez cette situation ?

- LE PRESIDENT.- Vous auriez pu formuler votre dernière interrogation sous une autre forme. Je veux dire, si vous étiez proviseur, est-ce que vous accepteriez cette situation. Si j'étais proviseur, je pense que j'autoriserais un film sur l'apartheid, et la discussion l'accompagnerait. Je crois même qu'il a existé des lois qui organisaient un certain temps donné aux élèves pour pouvoir discuter des sujets extérieurs. C'était l'ouverture sur le monde. Ces dispositions ne sont plus, c'est dommage. Je souhaite que l'on puisse voir des films sur l'apartheid, discuter de l'apartheid, comme on pourrait discuter de tout sujet. Je ne crois pas beaucoup à la censure. Et puis d'ailleurs, si vous estimez devoir vous-mêmes observer une certaine réserve par rapport à certains sujets, vous le ferez de votre propre mouvement. Il ne faut pas, comme cela, séparer les générations, croire que les problèmes de tous ordres qu'un être humain se pose, se posent différemment pour vous ou se poseront différemment qu'ils ne se sont posés aux générations précédentes.

- Donc, moi j'y suis favorable, mais je ne suis pas le supérieur hiérarchique des proviseurs, enfin de la hiérarchie de Henri IV. Je connais plusieurs de ces professeurs que je trouve très sympathiques, mais je ne sais pas comment cela fonctionne. Je pense que là, en vérité, il faut que l'esprit des textes soit appliqué. Et il semble bien que de plus en plus, il ne le soit pas et que ce soit l'interprétation rigoureuse et disciplinaire qui prenne le pas sur l'organisation du dialogue. Dans ce cas-là, les autorités de l'Etat doivent en être informées, c'est ce que vous avez fait.

- Je crois que c'était la dernière question, je veux bien qu'il y en ait une autre, mais ce sera vraiment la dernière.

QUESTION.- Le cours actuel des partis politiques laisse la presse annoncer que les jeunes ne s'intéressent plus à la politique. Moi, je pense que nous en sommes passionnés. Nous en sommes passionnés parce que c'est elle qui régira notre vie plus tard et c'est elle qui régit notre vie dès aujourd'hui. Monsieur le Président de la République, nous ne nous reconnaissons pas dans ces partis. Le RPR, on a très bien vu ce qu'ils ont fait lors de l'époque 86 - 88 ` 1986 - 1988`, lorsqu'ils ont prôné l'exclusion, la haine et la sélection. Le Parti communiste est mort de son manque de démocratie, de son manque d'évolution. Le Parti socialiste aujourd'hui, on le voit se déchirer pour on ne sait quelle raison. Moi j'aimerais, monsieur le Président, si vous le permettez, vous poser la question suivante. Que pensez-vous du cadre politique dans lequel aujourd'hui les jeunes se trouvent ?

- LE PRESIDENT.- Vous me mettez dans l'embarras. Vous pouvez déjà vous engager où vous voulez, qu'est-ce qui vous en empêche ? La France est quand même un pays où chacun peut prendre l'engagement de sa préférence. Il n'y a aucun interdit. Ce n'est pas moi qui vais vous dicter l'endroit où il faut aller, parce que si je le faisais, je vois à peu près ce que je vous dirais, mais ce n'est pas le lieu, ce n'est pas le moment, cela ne dépend pas de ma fonction.

- Quand j'avais votre âge, c'était dans des années déjà très agitées, avant le Front populaire. Les jeunes disaient à peu près la même chose : "les partis, ça nous dégoûte, il n'y en a pas qui nous conviennent exactement". Cela n'empêche pas que ce sont les organisations politiques qui assurent la permanence et les équilibres de la démocratie. On ne peut pas faire trop de spontanéisme ou d'individualisme. Et si ceux qui existent ne vous plaisent pas, eh bien je vous en prie c'est libre aussi. Si vous voulez vous présenter à la Présidence de la République, cela ne me gênera pas du tout la prochaine fois.

- Moi, je ne peux pas vous répondre, sinon que votre question a une valeur. C'est qu'elle montre bien que les partis politiques aujourd'hui ont besoin de réfléchir sérieusement aux messages qu'ils proposent parce que d'une façon générale, on les écoute moins, on les écoute peu. Ce qui est un déclin de la démocratie. Alors, à vous de relever le gant. Allez dans les organisations politiques de votre choix. Si aucune ne vous plaît, créez-en. Il ne faut pas qu'il y en ait trop non plus. Les Français, on a un peu tendance à s'éparpiller. On n'aime pas beaucoup la discipline, mais cela dépend totalement du choix de votre conscience, du choix de votre pensée et disons du degré où se trouve votre réflexion. Je n'ai pas à me substituer à vous. Simplement, ce que vous m'expliquez est la marque d'un malaise. Eh bien, que les responsables politiques tiennent compte de ce malaise. Moi, mon rôle s'arrête là.\

PRESIDENT DE L'UNIVERSITE.- Monsieur le Président de la République, en mon nom propre, je vous remercie tout particulièrement de votre présence en ces murs et la communauté orséenne et la communauté de Paris sud, quand elle apprendra lundi votre visite quelque peu impromptue, sinon les collègues eussent été ici...

- LE PRESIDENT.- Justement, ils auraient été les bienvenus, mais il valait mieux que l'on reste entre nous.

- LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE.- Absolument. Cette communauté se sentira honorée. Votre temps est limité. Je dirai simplement que ces lycéens frapperont demain à la porte de l'université. En l'an deux mille, 80 % d'une classe d'âge atteindra le niveau du Baccalauréat et ces jeunes souhaiteront rentrer à l'université. Vous ne l'ignorez pas, monsieur le Président, les besoins de l'université sont grands, sont immenses et nous plaçons nos espoirs en vous-même et dans le gouvernement et la majorité de la communauté universitaire est prête à se battre avec vous pour que la grande partie de ces 80 % dont nous parlions il y a un instant, puisse effectivement entrer à l'Université. Mais mon message, monsieur le Président de la République, c'est sur le temps. Bien sûr, il faut du temps, il n'empêche, monsieur le Président, le temps presse. Voilà mon message.\

LE PRESIDENT.- Je suis sensible à l'accueil qui nous est réservé par cette université. Je vous en remercie. Vous transmettez mes remerciements aux différentes personnes qui en sont responsables. C'est très sympathique de venir ici et de vous entendre. Ne revenons pas sur l'effort accompli par le gouvernement à ma demande, il est énorme, mais il va continuer de l'être

sur plusieurs années. J'avais fixé quelques priorités à mon action politique si j'étais élu, je l'ai été et je veux respecter mes engagements. La priorité de toutes c'est la priorité à l'éducation nationale dans son ensemble. Donc, des crédits pour le fonctionnement, pour la pédagogie, pour les établissements, pour le matériel, pour les traitements, pour la revalorisation de la condition des enseignants, des crédits pour la construction, c'est énorme cela se compte par milliards et par milliards mais il faut le faire, c'est mon engagement : priorité à l'éducation nationale.

- A l'intérieur de l'éducation nationale, je veux insister plus particulièrement sur deux aspects. D'une part, la recherche : plus nous aurons de chercheurs, plus forte sera la Nation parce que plus nombreux seront les savants, plus nombreuses seront les techniques dont nous serons maîtres, plus forte sera le développement industriel et moins il y aura de chômage. Et nous avons multiplié les crédits de la recherche sous l'autorité de M. Curien, lui-même savant et enseignant. Et de ce côté-là cela va bien. L'autre point à souligner c'est sur la formation professionnelle, l'enseignement professionnel et j'ai beaucoup plaidé pour le crédit formation qui permet dès maintenant à cent mille jeunes gens un peu laissés pour compte, il faut le dire, qui n'ont pas de spécialisation, qui n'ont pas de métier, d'en apprendre un et d'apprendre une discipline. Et j'ai demandé déjà qu'au lieu de cent mille prévus dès cette année il y en ait deux cent mille car ce sont deux cent mille jeunes qui seront sûrement récupérés, ils auront les mêmes chances que les jeunes gens qui sortent des instituts spécialisés et auxquels s'offrent un travail.\

C'est donc l'éducation nationale qui est notre grand souci. Je dois dire, je suis plutôt étonné, en bien. Les questions que vous m'avez posées émanent de jeunes gens et de jeunes filles qui ont 16 ans, 17 ans ? Je pense qu'à cet âge-là, j'aurais bafouillé, j'étais tellement timide que je bafouillais souvent. J'ai fait des efforts. Je constate ici une clarté dans les esprits et dans l'expression. Et les questions qui vous intéressent, sans doute est-ce dû au fait que vous êtes collectivement organisés, c'est très important pour la promotion de chacun. C'est pour cela qu'il ne faut pas être trop contre les partis et les associations. C'est là que le dialogue s'instaure. Vous avez été d'un niveau élevé. Je vais souvent dans des Grandes Ecoles et souvent dans des milieux spécialisés d'ingénieurs, d'agrégés qui ne m'offrent pas une conversation plus intéressante que la vôtre. Vous avez un niveau, naturellement, de connaissances et de sciences qui est loin d'être le leur, puisque vous êtes en train de travailler, d'apprendre et vous avez une faculté d'expression et de réflexion qui me fait plaisir. Comme je n'ignore pas que la plupart d'entre vous est loin d'avoir 18 ans, et que vous vous servirez de cette culture et de cette réflexion pour combattre la moitié des choses que je fais. Je vous dis cela très librement, parce que la manifestation de la liberté de conscience, c'est d'abord de contester, c'est le droit de contestation. C'est donc ceux qui gouvernent qui sont contestés. Je m'y attends mais cela ne me déplaît pas, à partir du moment où je sens que l'ensemble de vos réflexions contribue à renforcer la culture de la France. Et c'est quand même par la culture que nous réaliserons nos plus grandes conquêtes. En tous cas merci pour ce soir.\